

DEC130863DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Jeanne GOFFINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, Préfiguration de l'Institut des Mondes Asiatiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130135INSHS du 25 janvier 2013 nommant Monsieur Alain MANGEOL directeur par intérim de l'unité UPS2999 intitulée « Réseau Asie, Préfiguration de l'Institut des Mondes Asiatiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jeanne GOFFINET, Ingénieure d'études 2^{ème} classe à effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2013

Le Directeur d'unité
Alain MANGEOL

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012